

# Un juste retour des choses

**S**i certains ont longtemps pensé que les revendications du SIA étaient utopiques, préférant demander une bonification indiciaire quand nous réclamions que l'échelle B soit un échelon de carrière et l'échelle C, la hors classe des IA-IPR, voici une analyse qui devrait finir de convaincre l'ensemble du corps des IA sur la pertinence de nos revendications.

Le tableau 1 présente une comparaison de l'évolution de l'indice sur l'ensemble d'une carrière.

Au vu des différences de gain d'indice, il ne faut pas être sorti de polytechnique pour se rendre compte que la carrière d'un IA est de loin la moins attractive.

Si la HCL nous permettait d'accéder à l'échelle C (C3), le gain d'indice serait de 201 points. Mais pour pouvoir accéder à l'échelle C encore faut-il que la fin de notre classe normale soit l'échelle B ! Un échelon de carrière à l'échelle B permettrait aux nombreux collègues agrégés hors classe et lauréats de voir une petite gratification apportée par le concours. Ceci améliorerait non seulement l'accueil dans le corps, mais le pouvoir d'achat de tous les « expatriés » dont l'ICA sert en totalité à payer une partie des frais liés à leur double résidence.

Quand un certifié passe le concours de l'agrégation, le gain en fin de carrière de la classe normale est de 163 points d'indice, alors qu'en passant le concours d'IA-IPR le gain n'est que de 142 points par rapport à la classe normale d'un agrégé.

Avec une fin de classe normale à l'échelle B, le gain d'indice apporté par la HCL à l'échelle C ne serait en fait que de 106 points, mais tous seraient garantis de partir à la retraite avec un salaire légèrement supérieur à son corps d'origine (+ 95 points).

A l'heure où l'on parle beaucoup de pouvoir d'achat, la revendication du SIA n'est donc qu'un juste retour des choses !

Et pourquoi pas le corps unique ? Oui, à condition qu'il englobe tous les inspecteurs, c'est-à-dire non seulement les IEN mais aussi les IG.

Ces derniers y gagneraient car si notre corps obtenait la HCL à l'échelle C alors il serait légitime de revaloriser la carrière des inspecteurs généraux (échelon spécial au E2 par exemple). Et les IEN aussi (la HCL au B2 par exemple). Voici donc dans le tableau 2 à quoi pourrait aboutir cela pour notre corps.

Alors convaincus !

**Michèle Vinel**

Tableau 1	Fin de classe normale	Gain d'indice avec corps d'origine	Fin de carrière possible	Gain d'indice apporté par la HCL	Gain total avec le corps d'origine
Certifié	658		HCL : 783	+ 125 points	
IEN	783	+ 125	HCL A3 : 963*	+180 points	+ 305 points
Agrégé	821		HCL A3 : 963*	+ 142 points	
IA-IPR	<b>963</b>	<b>+ 142</b>	<b>HCL B3 : 1058</b>	<b>+ 95 points</b>	<b>+ 237 points</b>
IGEN	C3 : 1164	+ 201	Echelon spécial D2 : 1217	+ 159 points	+ 360 points

\*Il est à noter que l'indice du chevron A3 (963) est équivalent à l'indice du chevron B1.

Tableau 2	Fin de classe normale	Fin de carrière possible	Gain d'indice apporté par la HCL	Gain total avec le corps d'origine
Certifié	658	HCL 783	+ 125 points	
IEN	783	HCL A3 : 963	+ 180 points	+ 305 points (346 si HCL au B2)
Agrégé	821	HCL A3 : 963	+ 142 points	
IA-IPR	<b>Echelle B3 : 1058</b>	<b>HCL C3 : 1164</b>	<b>+ 106 points</b>	<b>+ 343 points</b>
IGEN	C3 : 1164	Echelon spécial D2 : 1217	+ 159 points	+ 360 points